

communiqués

Alliance Québec publie des documents de travail pour le Comité interministériel sur la situation de la langue française au Québec

Alliance Québec - Une nouvelle étude sur la langue vise-t-elle les institutions anglophones et les gens qui y travaillent?

MONTREAL, LE 11 FÉVRIER 1996 - Le président d'Alliance Québec, Michael Hamelin, a rendu public aujourd'hui un questionnaire d'envergure actuellement utilisé par le Comité interministériel sur la situation de la langue française au Québec. Ce sondage téléphonique de 30 pages est utilisé pour recueillir verbalement des informations auprès des établissements de santé et services sociaux et des institutions municipales principalement reliées à la communauté d'expression anglaise.

Bon nombre des questions posées ne semblent absolument pas pertinentes, et d'autres donnent des indices sur ce que ce comité qui travaille en secret réserve comme surprise :

Q: Quel pourcentage des cadres de cette organisation sont de langue maternelle anglaise ?

Q: Dans quelle(s) langue(s) les cols bleus communiquent-ils oralement pour des questions de travail ?

Q: Quel pourcentage des membres du personnel soignant de cette organisation sont d'une autre langue maternelle que le français et l'anglais ?

Alliance Québec veut savoir quelle est la pertinence de ces questions relativement à la situation du français au Québec. On peut lire dans d'introduction : «Votre institution a été choisie au hasard et les données recueillies seront traitées de façon confidentielles et l'anonymat des organisations collaboratrices sera évidemment respecté.» Alliance Québec demeure soupçonneuse. «Quelles établissements ont été choisies pour ce sondage, et pourquoi semble-t-il d'après ce que nous savons qu'il s'agisse

principalement d'institutions de la communauté minoritaire reconnues en vertu de l'article 29.1 de la Charte de la langue française?», a demandé le président d'Alliance Québec, Michael Hamelin, en conférence de presse aujourd'hui.

«Ce Comité semble étudier les institutions de soins de santé et de services sociaux et pourtant, pour autant que nous le sachions, il ne compte pas de représentant du ministère de la Santé et des Services sociaux. La loi sur les services de santé et des services sociaux garantie les services en anglais, et les établissements relativement peu nombreuses qui offrent ces services sont tout à fait en mesure de fonctionner en français tout aussi bien qu'en anglais. Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de mener une enquête dans ce secteur?»

«Dans certains cas, ces questions sont posées à des établissements qui n'ont pas un seul client d'expression française, des institutions qui ont le mandat spécial de desservir seulement des clients d'expression anglaise», a expliqué M. Hamelin.

«Nous posons à ce comité mandaté par la ministre Beaudoin une question simple : Pourquoi ne pas travailler de concert avec la communauté d'expression anglaise, avec ses institutions et ses leaders, pour étudier tout problème linguistique qui vous préoccupe? Le secret qui entoure des études comme celle-ci laisse présager que les résultats seront biaisés dès le départ et ne feront qu'aggraver l'incompréhension.»

«Nous supposons que l'intention du gouvernement est de s'attaquer à un quelconque problème, pas d'en créer un. Nous croyons que la communauté linguistique minoritaire du Québec peut contribuer dans ce dossier. Le moment est peut-être maintenant propice pour le gouvernement d'essayer de collaborer sur l'important dossier linguistique», a conclu M. Hamelin.